

OPERATION DE SECURITE ROUTIERE AVEC ALTERNATIVE AUX POURSUITES BOHAIN EN VERMANDOIS LE JEUDI 29 OCTOBRE 2009

La gendarmerie a constaté 188 accidents (-38) faisant 34 tués (-7) et 226 blessés (-81) sur les routes du département depuis le début de l'année 2009. 22% des accidents mortels de la circulation routière constatés sur cette période se sont produits sur le secteur de la communauté de brigades de Bohain-en-Vermandois.

Cette tendance lourde met localement en lumière un problème d'éducation routière.

Les actions de prévention routière permettent de bonifier durablement le comportement routier des usagers de la route. Dans cette perspective, une opération de prévention routière, avec alternative aux poursuites, était organisée le jeudi 29 octobre 2009 entre 14h30 et 18h00 dans le secteur de Bohain-en-Vermandois.

Au cours de cette opération, les infractions au code de la route les moins accidentogènes constatées par la gendarmerie permettaient de proposer aux conducteurs une alternative aux poursuites pédagogique :

- Atelier de sensibilisation au handicap, animé par l'association des paralysés de France ;
- Atelier de sensibilisation aux risques routiers, animé par l'association nationale pour l'éducation routière ;
- Signature de la « charte du cyclomotoriste » dont l'objectif est la responsabilisation des jeunes conducteurs de deux roues motorisés.

En outre, la présence sur le terrain de l'autorité administrative permettait un traitement direct des infractions les plus graves par la prise d'arrêtés de suspension administrative des permis de conduire.

La Préfecture de l'Aisne, le Parquet de Saint-Quentin, l'association des paralysés de France, l'association nationale pour la promotion de l'éducation routière, ainsi que les gendarmes de l'escadron départemental de sécurité routière de l'Aisne et de la brigade territoriale de Bohain-en-Vermandois participaient à cette opération.

30 personnes ont bénéficié de l'alternative aux poursuites au cours de cette opération. Les principales infractions relevées concernaient la vitesse et le non-port de la ceinture. Outre les messages de prévention routière idoines, tous les participants ont été invités à devenir des acteurs locaux de la sécurité routière, en incitant leurs proches à la prudence sur la route.

2 cyclomotoristes ont signé la « charte du cyclomotoriste », s'engageant par la même solennellement au respect de ses 12 commandements.

En complément, 3 personnes ont préféré s'acquitter de l'amende plutôt que d'assister aux ateliers de prévention routière.

1 personne a été verbalisée pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique. Particulièrement accidentogène, cette infraction ne permettait pas de bénéficier de l'alternative aux poursuites.

Cordialement,

Capitaine JOUGLAR
Commandant de l'EDSR02